

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

n° 05/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **14 avril** à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND** Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Caroline **FERRAND**, Monique **RAVOUNA**, Rita **TOSCANO**.

Procuration : Mme Christiane **ANDREU** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Lyliane **BAUER** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absents : M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mme Magalie **BLACHE**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : COMPTE DE GESTION 2024 – RESIDENCE DU PARC.

Exposé du Président

Nous vous rappelons que le Compte de Gestion constitue le document officiel dressé par le Service de Gestion Comptable de La Tour du Pin.

Les pointages concernent la reprise :

- ☞ des résultats de la clôture de l'exercice 2023.
- ☞ des résultats de l'exercice 2024.
- ☞ des résultats de la clôture de l'exercice 2024.

Il permet de constater la cohérence totale avec le Compte Administratif 2024 de la Résidence du Parc dressé par l'Ordonnateur.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Prend acte de la parfaite conformité du Compte de Gestion 2024 de la Résidence du Parc dressé par le Service de Gestion Comptable de La Tour du Pin, avec le Compte Administratif 2024 du même budget.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 15 avril 2025
Le Président,

